



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL Commission ad hoc

École de soins et santé communautaire (ESSC)

Unanimité de la commission du Grand Conseil en faveur du regroupement et de l'extension de l'ESSC à Saint-Loup

La commission ad hoc du Grand Conseil chargée de l'examen de l'exposé des motifs et projet de décret a préavisé à l'unanimité l'octroi d'une garantie à l'emprunt de 2'500'000 francs servant à financer le crédit d'étude de construction d'un nouvel établissement de formation centralisé à Saint-Loup pour l'École de soins et santé communautaire (ESSC), constituée en fondation de droit privé. La construction prendra place sur un vaste terrain mis gratuitement à disposition de l'ESSC par l'Institution des Diaconesses de Saint-Loup sous forme de droit de superficie. Un plan partiel d'affectation a déjà été adopté et permet les constructions nécessaires.

Ayant pour principale mission la formation des assistant.e.s en soins et santé communautaire (ASSC) ainsi que celle des aides en soins et accompagnement (ASA), l'ESSC compte actuellement quelque 700 apprenti.e.s et se trouve géographiquement sur trois sites que sont Vevey, Morges et Saint-Loup (Pompaples). Dans un contexte marqué par une pénurie de personnel soignant, le Service de la santé publique (SSP) du Canton de Vaud a estimé qu'il conviendra de former 360 ASSC par an, et ce sans prendre en compte le renouvellement naturel annuel nécessaire aux institutions. Outre les considérables besoins de rénovation du site de Vevey, il s'avère qu'un simple agrandissement des locaux existants ne permet pas d'accueillir près de 1100 apprenti.e.s en formation. C'est dans cette optique que le projet visant à regrouper les trois sites de l'ESSC sur le seul périmètre de Saint-Loup a été envisagé. Au travers de l'association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), les communes et acteurs de la région ont par ailleurs confirmé leur plein soutien et leur engouement à voir se développer une offre renforcée de formation.

Réunie en visioconférence en raison de l'actuelle crise sanitaire, la commission a

analysé de manière détaillée le décret précité, qui doit permettre de démarrer au plus vite les études nécessaires. Dans ce contexte, les membres de la commission se sont donc intéressés, entre autres, à la problématique de l'accessibilité du site de Saint-Loup par les transports publics dès Eclépens et La Sarraz. Avec une fréquence à la demi-heure introduite avec l'horaire 2020 assortie d'un bus articulé à grande capacité entre la ligne du Pied du Jura, celle de Lausanne-Vallorbe et le plateau de St-Loup, cette accessibilité sera adéquate – la route entre Pompaples et la nouvelle école devant être adaptée au passage de ce grand véhicule.

Les questions énergétiques ont aussi été abordées s'agissant du bâtiment, lequel sera au demeurant conforme aux standards *Minergie-P*, puis équipé de panneaux solaires sur toute sa toiture. La production d'eau chaude sera réalisée par une connexion au système de chauffage à distance déjà présent sur le site de St-Loup par Cadcime, société valorisant l'énergie résiduelle du four de Holcim à Eclépens. Par ailleurs, une solution d'hébergement pour les apprenti.e.s se matérialisera sous la forme d'un « hôtel-école » destiné à ces jeunes venant de tout le Canton.

À l'issue d'un débat nourri, tenu à distance, la commission s'est estimée satisfaite des informations et précisions reçues de la part du Conseil d'État, tant sous l'angle politique que technique, et invite le Grand Conseil à confirmer son préavis positif unanime sur ce décret. Le rapport de la commission sur cet objet sera établi tout prochainement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 avril 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Pierrette Roulet-Grin, présidente de la commission